

Fiche de Mission  
ANIMATEUR (VIE QUOTIDIENNE et ACTIVITES)

---

Le salarié devra en collaboration avec les autres membres de l'équipe d'animation, en tenant compte des directives de la Direction du centre :

- participer à la mise en place et au rangement du centre, si nécessaire,
- accompagner les participants en train et/ou bus depuis leur lieu de départ jusqu'au centre, si nécessaire,
- encadrer les arrivées et les départs des participants sur le centre, si nécessaire,
- assurer l'animation de l'assemblée générale avec les autres membres de l'équipe,
- organiser, animer et contrôler les activités sportives, ludiques, culturelles et excursions, suivant un planning pré-établi en réunion avec la Direction et les autres membres de l'encadrement,
- veiller au bon déroulement des programmes pré-établis par Nacel,
- décorer et personnaliser le centre, en fonction des consignes du Directeur,
- encadrer et assurer la sécurité des participants placés sous sa responsabilité, à chaque instant, et plus spécifiquement pendant les périodes de temps calmes, de douches, de coucher et de lever, tout en respectant l'intimité de chacun,
- assurer une surveillance nocturne des participants placés sous sa responsabilité,
- informer le Directeur de centre de son absence de la structure d'hébergement à chaque fois que cela se produira, y compris pendant les jours de congés ou lors de périodes de la journée non travaillées,
- suivre les consignes du Directeur de centre concernant l'organisation de toute activité avec les participants,
- compléter consciencieusement, tant dans son comportement que dans ses capacités linguistiques et fournir à Nacel les rapports de fin de séjour, avec évaluation de chacun des participants,
- proposer, définir et construire de nouvelles activités en relation avec les thèmes utilisés,
- de toute autre tâche relevant de la qualification d'Animateur de Centre de Vacances.